

Département
de la Haute-Savoie

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024.109 Séance du **SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Date de la convocation : Mardi 10 décembre 2024
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGERE, ROGUET, PAILLASSON, RICHARD

2 pouvoirs :

Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES-CHATAGNAT, Martine PARRET à Guy LAMBELET

3 absents :

MM. ALPSTEG, MARTINEZ et RIBOURDOUILLE

Objet : Attribution du marché de travaux « Aménagement du chemin des fontaines »

Une convention constitutive d'un groupement de commande « pour l'aménagement du chemin des Fontaines sur la commune de Vétraz-Monthoux, de la Géline et de la voie verte sur les communes de Vétraz-Monthoux et Cranves-Sales » a été approuvée par la délibération n°2021.054 du Conseil Municipal du 17 mai 2021.

Il est devenu nécessaire d'effectuer un marché de travaux en groupement avec Annemasse Les Voirons Agglomération et le SYANE afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Organiser l'aménagement du chemin des Fontaines, conjointement à la réalisation de la Voie Verte d'Agglomération (VVA) reliant Vétraz-Monthoux à Cranves-Sales ;
- Assurer pour la rentrée scolaire 2025, tous les cheminements reliant le futur collège et ses équipements sportifs ;
- Conforter l'écoulement de la Géline et renforcer son rôle environnemental, en aménageant de nouveaux espaces propices au développement de la biodiversité.

La présente consultation est conduite par la commune de Vétraz-Monthoux dans le cadre d'un groupement de commandes, pour le compte de Vétraz-Monthoux, d'Annemasse Les Voirons Agglomération et du SYANE. La commune de Vétraz-Monthoux, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, est habilitée par les membres du groupement à conduire la procédure de passation du marché, signer et notifier le marché. Chaque membre du groupement assure ensuite la bonne exécution du marché pour les besoins qui le concerne.

2024.109

Le présent marché de travaux a été divisé en quatre lots :

- Lot n°1 : VRD (Commune de Vétraz-Monthoux, Annemasse Les Voirons Agglomération et SYANE)
- Lot n°2 : Passerelle piétonne (Annemasse Les Voirons Agglomération)
- Lot n°3 : Restauration écologique de la Geline (Annemasse Les Voirons Agglomération)
- Lot n°4 : Génie électrique et superstructure Eclairage public (SYANE)

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 15 octobre 2024 et le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été envoyé et mis à disposition sur la plateforme dématérialisation www.mp74.fr le 15 octobre 2024.

La date limite de remise des offres était fixée au 15 novembre 2024 à 12h00. Il a été reçu 10 plis dans les délais dont un pli de remplacement, soit trois candidats pour le lot n°01, trois candidats pour le lot n°02, deux candidats pour le lot n°03 et deux candidats pour le lot n°04.

La Commission Mixte de groupement du 11 décembre 2024 a eu pour avis collégial :

- d'attribuer le lot n°1 au groupement MISSILIER TP / COLAS pour un montant de 1 136 101,19 € HT, soit 1 363 321,43 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse au regard du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre ;
- d'attribuer le lot n°2 à l'entreprise DECREMPS BTP pour un montant de 84 899,30 € HT, soit 101 879,16 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse au regard du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre ;
- d'attribuer le lot n°3 à l'entreprise MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT pour un montant de 47 844,90 € HT, soit 57 413,88 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse au regard du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre ;
- d'attribuer le lot n°4 à l'entreprise SPIE CityNetworks pour un montant de 152 510,60 € HT, soit 183 012,72 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse au regard du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre .

La part de la commune de Vétraz-Monthoux pour le lot n°1 s'élève à 429 659,40 € HT, soit 515 591,28 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **DECIDE** de l'attribution des lots n°01, 02, 03 et 04, conformément à l'avis rendu par la Commission mixte de groupement,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises retenues.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 18 décembre 2024
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le

23/12/2024



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.